



## PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 26 AVRIL 2023  
A 19H45, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

20<sup>e</sup> séance

**Présidence** : M. Cyprien Baba (POP)

**Membres présents (39 membres, avec le président)** : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Berly Michaël (POP), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), Debets Anne-Lise (POP), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hösli Priscille (Les Verts), Hügli Stéphanie (POP), Jequier Jean-Philippe (PLR), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Resmini Raphael (POP), Rosselet Michel (PLR), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Spahr Peter (PLR), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Anthony (PLR), Von Allmen Evelyne (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslowski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

**Membres excusés (2 membres)** : MM. Surdez Pierre (PLR) et Tissot Cyril (Les Verts).

**Conseil communal** : M. Cédric Dupraz (POP), président, M. Claude Dubois (PLR), vice-président, M. Denis de la Reussille (POP), M. Philippe Rouault (Les Verts) et Mme Sarah Favre (PLR), membres.

**M. Cyprien Baba**, président : Nous tenons à remercier le chancelier pour sa brillante présentation [*Ndlr : présentation du portail ECHO pour la transmission numérique des documents au Conseil général*] et souhaitons également la bienvenue à Mme Ornella Galvani, dont l'élection complémentaire au Conseil général a été validée par le Conseil communal.

*Le président remercie Mme Galvani de son engagement et l'invite à s'approcher du chancelier à l'issue de la séance pour recevoir son épinglette (sic).*

Le Bureau s'est réuni précédemment pour examiner deux points inscrits à l'ordre du jour. Le premier concernait le procès-verbal de la séance du Conseil général du 22 février 2023. Aucune remarque n'ayant été apportée, le procès-verbal a été adopté. Nous adressons nos vifs remerciements à la Chancellerie.

Le second point était la réponse au courrier, daté du 23 mars 2023, de l'association du Régio des Brenets au RER neuchâtelois, qui repose sur deux arguments principaux : le premier argument est que cet objet est du ressort du Canton et de l'Office fédéral des transports, le second souligne, si besoin est, que la question du tourisme est au cœur des préoccupations

DU 26 AVRIL 2023

de nos autorités communales. Pour ceux qui souhaiteraient de plus amples informations, la lettre est tenue à disposition à la Chancellerie.

## Ordre du jour

### 1. NOMINATIONS

- 1.1 d'un membre de la commission intercommunale, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts) ;
- 1.2 d'un membre du conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Caroline Erard, démissionnaire (Les Verts) ;
- 1.3 d'un membre suppléant de la commission législative, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts) ;
- 1.4 d'un membre suppléant de la commission financière, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts).

### 4. RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL

- 23-4605 à l'appui d'une demande de crédit de CHF 400'000.- pour des travaux sur les canalisations.

### 8. PROJET D'ARRÊTÉ

- 23-801 de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) :  
« Pour une rocade des services au sein du Conseil communal »

Conformément à l'article 60 du règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022, M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) déposent le projet d'arrêté suivant :

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,  
Sur la proposition de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR),

#### **Arrête :**

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022 est modifié comme suit :

#### **Article 84. Constitution**

<sup>1</sup> *Inchangé*

<sup>2</sup> Un-e membre du Conseil communal ne peut pas détenir les mêmes sections et services de l'administration plus de deux législatures complètes d'affilée.

<sup>3</sup> *Alinéa 2 actuel*

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur à la prochaine législature.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

9. MOTION

23-902 De M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »

Afin de rendre la vie de quartier plus attractive et améliorer la promotion de l'activité physique des enfants, le Conseil communal dresse un inventaire des places de jeux de l'ensemble du territoire communal et planifie leur modernisation.

Développement :

Sauf quelques exceptions, les places de jeux de la commune du Locle sont dans un état de vétusté tel qu'elles ne répondent pas aux besoins actuels en termes de promotion de l'activité physique. Outre la promotion de l'activité physique, ces modernisations pourront favoriser la qualité de vie dans les quartiers.

Dans la planification de ces modernisations, le Conseil communal mettra en place des consultations dans les quartiers. Cela favorisera l'appropriation de ces espaces de jeu par les habitants et habitantes du quartier et leur respect.

10. QUESTION

23-1001 De M. Lobsang Blanchard (POP) : « Viteos SA – coupure d'électricité pour factures impayées »

Le POP a pris connaissance par les médias de situations dramatiques lors desquelles Viteos SA menace de priver des habitants d'électricité.

Comment le Conseil communal entend-il intervenir auprès de Viteos SA pour garantir que l'entreprise ait une approche humaniste dans la gestion des factures impayées?

**1.1 – Nomination d'un membre de la Commission intercommunale, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts)**

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Etant donné que les quatre points relatifs aux nominations concernent Les Verts, nous allons faire un tir groupé... Pour la Commission intercommunale, Les Verts proposent M. Cyril Tissot.

**1.2 – Nomination d'un membre du Conseil d'établissement scolaire (CES), en remplacement de Mme Caroline Erard, démissionnaire (Les Verts)**

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Pour le Conseil d'établissement scolaire, Les Verts proposent Mme Ornella Galvani.

**1.3 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission législative, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts)**

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Les Verts proposent M. Romain Vermot en tant que membre suppléant de la Commission législative.

**1.4 – Nomination d'un membre suppléant de la Commission financière, en remplacement de M. Joël Galvani, démissionnaire (Les Verts)**

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Les Verts proposent M. Cyril Tissot en tant que membre suppléant de la Commission financière.

Ces candidatures n'étant pas combattues, les personnes proposées sont ainsi élues tacitement.

**23-4605 – Rapport à l'appui d'une demande de crédit de CHF 400'000.- pour des travaux sur les canalisations**

**M. Lobsang Blanchard**, POP : Le groupe POP a pris connaissance de ce rapport et l'acceptera. Il remercie le Conseil communal de son élaboration.

Nous avons apprécié les détails qui ont été apportés sans trop entrer dans la technicité. Nous souhaitons tout de même souligner quelques points qui nous préoccupent, notamment la question de l'ensablage du Bied : que prévoit le Conseil communal si, à l'avenir, la capacité en eau – comme indiqué dans le rapport de l'ECAP – en venait réellement à augmenter, de même que les risques d'inondation ? Les travaux seraient-ils envisageables en amont de la ville sur le cours du Bied pour éviter des débordements malencontreux ?

De plus, concernant ce fameux rapport que l'ECAP a transmis aux propriétaires sur les risques d'inondation des immeubles, qu'en est-il du risque pour le patrimoine de la commune ? Le Conseil communal a-t-il réalisé une étude sur ces bâtiments ? Des projets d'assainissement sont-ils envisagés ?

**Mme Catherine Frutschi Lancaster**, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance de ce rapport et l'acceptera à l'unanimité. Nous avons une seule question, mais qui n'est pas en lien direct avec ce rapport : a-t-on des nouvelles de la suite des travaux de renaturation du Bied du Locle dans le cadre de la N20 ? Une première partie magnifique a déjà été effectuée et la suite est attendue avec urgence.

Pour terminer, une petite remarque : le groupe socialiste aimerait beaucoup recevoir plus d'os à ronger de la part du Conseil communal, et pouvoir discuter et approuver des investissements plus ambitieux que pour de l'entretien basique de nos infrastructures.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Les Verts n'ont pas vraiment de remarques à formuler sur ce rapport. Les choses suivent leur cours, le PGEE est appliqué. Nous relèverons peut-être juste le point positif qu'est le chemisage de certaines conduites, ceci permettant d'éviter d'ouvrir la route. Nous accepterons le rapport et son arrêté.

**M. Jean-Philippe Jequier**, PLR : Le groupe PLR montre un vif intérêt aux travaux proposés pour l'assainissement des canalisations. Il les considère nécessaires à l'amélioration du rendement de la STEP par diminution des eaux parasites. Il est donc favorable et acceptera l'arrêté. Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour tout le travail effectué et salue son important investissement.

**M. Cédric Dupraz**, directeur du Dicastère de l'Urbanisme, de la Mobilité et de l'Agglomération (DUMA) : Le Conseil communal vous remercie de l'acceptation de ce rapport s'inscrivant dans le cadre d'un crédit annuel d'investissements au niveau du réseau de canalisations. Il est prévu différentes interventions en 2023, notamment au niveau du chemin des Reçues et dans différents autres secteurs, ainsi qu'une campagne d'inspection continue sur notre réseau – cela depuis plusieurs années – et une analyse de l'état sanitaire du Bied.

Vu l'acceptation par l'ensemble des groupes, je vais directement passer aux différentes questions qui ont été déposées.

En réponse à une question du groupe socialiste, concernant le montant global dépensé et ce rapport, il s'agit du montant habituel de CHF 400'000.- inscrit au budget, pour le territoire de la localité du Locle. Il est vrai qu'il y a également des investissements sur le territoire des Brenets. Il faut aussi rappeler que sommes soumis aux différents mécanismes de frein aux dépenses,

déterminant notamment notre capacité et notre enveloppe d'investissements. Ce crédit correspond à ce que vous avez accepté lors du budget 2023.

A l'heure actuelle, et depuis le début de l'année, ce sont plus de CHF 2'500'000.- d'investissements qui ont d'ores et déjà été libérés par votre Autorité. Il est probable aussi que d'autres investissements soient anticipés encore sur cette année, vu que nous avons de l'*overbooking* en termes d'enveloppe d'investissements, même si ces travaux seront réalisés en 2024. La Commission financière en sera informée, de même que la Commission d'urbanisme.

Concernant la renaturation du Bied et la problématique de l'ensablage, vous savez que le Bied est surveillé tant par les autorités communales que par les autorités cantonales. Une première phase, relative aux mesures de compensation écologique liées à l'implantation des sociétés Tudor et Kenissi, a déjà été réalisée il y a de cela 2 à 3 ans, sauf erreur.

Une deuxième phase de renaturation, en lien avec les mesures de compensation écologique liées au projet N20, va débuter sous peu. Il y a eu un processus de rephasage de la part de l'OFROU à la suite de la stabilisation de la carrière. De gros travaux devraient donc débuter cet été, notamment en est de la cité, mais également en ouest. Une communication sera faite par l'OFROU dans les prochaines semaines.

Néanmoins – je ne sais pas si c'est lié à votre demande – la renaturation du Bied, dont le délai de recours échoyait hier, n'a pas donné lieu à opposition, à notre connaissance. Dès lors, cette renaturation devrait débuter en juin de cette année. Elle sera effectuée sur deux ans : 160 m sont prévus la première année. C'est en tout cas ce qui est planifié, mais il y a des questions de frai ou de poisson, et les travaux doivent donc s'arrêter, à un moment donné, et être reportés sur 2024.

Le groupe POP a posé une question relative à la campagne de sensibilisation concernant la carte des ruissellements et celle des laves torrentielles, lancée par l'ECAP au travers d'un tout-ménage aux propriétaires concernés. Nous avons eu également plusieurs demandes et appels au niveau des services à ce sujet. Cette campagne fait suite à l'augmentation de l'intensité des épisodes pluvieux et aussi, malheureusement, à ce que l'on a connu à Cressier ou Dombresson.

Concernant ces cartes – que ce soit la carte des dangers naturels ou celle des ruissellements, par exemple – nous sommes toujours assez réticents par rapport à ce genre de communication. Celle-ci est parfois basée sur des cartes qui peuvent être relativement anxiogènes si elles ne sont pas interprétées avec précaution. En effet, il peut y avoir des répercussions sur les investisseurs potentiels.

Dans le cas de la campagne de l'ECAP, il s'agit bien d'une sensibilisation, sans réduction de la couverture d'assurance si des investissements ne sont pas réalisés. Il s'agit vraiment de sensibilisation. Typiquement, le bâtiment de l'Hôtel de Ville est répertorié comme site inondable, mais en 100 ans, il n'y a pas eu d'inondation. Néanmoins, cela pourrait arriver, et l'objectif de l'ECAP est bien de sensibiliser les propriétaires à ces problématiques, avec des mesures relativement faibles, comme, par exemple, la surélévation des pompes à chaleur, des sauts-de-loup, des protections amovibles ou autres portes étanches. Si vous réalisez ce type de mesures, vous pouvez bénéficier de 50 % de subvention. Sauf erreur, une séance d'information aura lieu pour les Montagnes neuchâteloises au Club 44, le 24 mai 2023, pour les personnes qui souhaiteraient intervenir sur leur bâtiment.

Je ne sais pas s'il y avait d'autres questions ou remarques. Nous avons un petit peu digressé par rapport à l'objet qui vous est soumis soir. Le Conseil communal vous remercie de ces investissements qui nous permettront d'aller de l'avant dans la mise en place de notre séparatif et, bien entendu, de l'amélioration des rendements de notre station d'épuration.

DU 26 AVRIL 2023

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **la prise en considération du rapport 23-4605**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Soumis au vote, **l'arrêté concernant un crédit de CHF 400'000.-** pour des travaux sur les canalisations est **accepté à l'unanimité**.

**ARRETE**

concernant un crédit de Fr. 400'000.- pour des travaux sur les canalisations

---

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement communal sur les finances du 25 juin 2015, ainsi que l'arrêté de sanction du  
Conseil d'État du 26 août 2015,  
Vu le rapport du Conseil communal du 5 avril 2023,

**Arrête :**

- Article premier.- Un crédit de Fr. 400'000.- HT est accordé au Conseil communal pour des travaux sur les canalisations.
- Art. 2.- Le montant figurant à l'article 1 représente le montant brut du projet, auquel il faut retrancher Fr. 80'000.- de recettes, portant ainsi à Fr. 320'000.- le montant net finalement à la charge de la ville du Locle.
- Art. 3.- Le montant net figurant à l'article 2 est déduit de l'enveloppe des investissements de l'année en cours.
- Art. 4.- La dépense sera portée au compte : 100810/50320.00
- Art. 5.- Les modalités d'amortissement seront de 4 %.
- Art. 6.- Le Conseil communal est autorisé à se procurer le financement nécessaire au crédit.
- Art. 7.- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

**23-801 – Projet d'arrêté de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR) : « Pour une rocade des services au sein du Conseil communal »**

**M. Cyprien Baba**, président : Juste une explication : au vu des difficultés que nous avons rencontrées au cours de la dernière séance du Conseil général, nous préférons désormais, pour la communication au niveau de la Chancellerie, noter les noms de tous les signataires et cosignataires des interpellations ou motions. Toutefois, en séance du Conseil général, le président ne citera que le nom du premier auteur et utilisera le terme « et consorts ». Je tenais à donner cette précision.

Je rappelle également que, le motionnaire ayant déjà développé son sujet lors de la séance du 29 mars 2023, selon l'art. 60 de notre règlement, la parole revient donc aux autres groupes.

**M. Vivian Bologna**, POP : Le timing choisi pour le dépôt de ce projet d'arrêté n'a échappé à personne. Il soulève de nombreuses questions car, au final, un seul des membres du Conseil communal est concerné.

En effet, si le sujet était aussi important, pourquoi ne pas l'avoir amené en commission législative lors des travaux sur le règlement général ? Pourquoi ne pas l'avoir déposé lorsqu'un PLR aurait pu être concerné ? Le projet d'arrêté vise-t-il réellement à améliorer de manière constructive le fonctionnement de l'exécutif et de notre commune ? Il est insinué que notre commune manque de dynamisme et que cela serait dû à la durée de la conduite des dicastères par les élu-e-s...

Même si l'on aimerait y voir plus clair sur les intentions réelles du PLR, on ne s'arrêtera pas maintenant sur ces interrogations, car le projet d'arrêté soulève d'autres questions de fond beaucoup plus urgentes sur le plan légal, d'un point de vue de l'image que notre commune renverrait en cas d'adoption du projet d'arrêté et de fonctionnement démocratique.

Le POP a soumis à la Chancellerie les prémices de ces questionnements afin d'avoir l'avis du Service des communes. Celui-ci est pour le moins critique, notamment parce qu'il n'existe quasiment aucune commune romande qui s'intègre de la sorte dans les prérogatives du Conseil communal.

Voulons-nous attaquer un principe fondamental de notre démocratie : la séparation des pouvoirs ? J'en profite pour ouvrir ici une brève parenthèse. Il y a moins de 18 mois, le PLR avait déjà déposé, puis retiré, un projet d'arrêté qui n'avait pas de base légale et qui aurait mis quasiment le Conseil communal sous tutelle... La défiance du PLR à l'égard de notre Exécutif – où il a pourtant deux sièges – est un refrain bien connu.

Mais revenons à la question de la séparation des pouvoirs. L'ingérence du législatif dans les prérogatives de l'exécutif est pour le moins problématique. En tant que législatif, nous n'accepterions *jamais* que l'exécutif veuille s'immiscer dans nos prérogatives. Toujours selon le Service des communes, ce serait donc au Conseil communal de débattre de son organisation interne.

La méthode proposée ici pour améliorer un supposé manque de dynamisme est totalement dépourvue de nuance : elle s'apparente à marcher sur un parquet délicat chaussé de bottes munies de semelles en béton.

En conclusion, à l'une des interrogations que soulève ce projet d'arrêté, vous conviendrez qu'elles ne se débattent pas directement dans un Conseil général, sauf à vouloir faire de la politique-spectacle. De telles questions doivent d'abord trouver place dans des instances

dédiées. Nous avons la chance d'avoir une commission législative qui peut approfondir les interrogations soulevées. Cela permet de consolider la réflexion, de peser les incidences positives et négatives de l'arrêté, de consulter les partis et de venir devant le Conseil général avec une proposition sérieuse, qui mette dans la balance tous les éléments : juridiques, éthiques et politiques.

Vous l'aurez compris, le POP demande donc le renvoi du projet d'arrêté en commission législative.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Les Verts ont étudié avec intérêt le projet d'arrêté et les nombreux arguments, et remercient le rédacteur du texte de leur avoir envoyé quelques développements plus complets par courriel, afin de pouvoir en discuter en groupe. Toutefois, même s'ils peuvent comprendre certaines réflexions, ils ne se rallieront pas à la position PLR.

En effet, pour Les Verts, la répartition des dicastères est de la compétence du Conseil communal et, par respect pour l'institution, ils ne souhaitent pas interférer dans les choix de l'Exécutif. Il appartient aux membres qui le composent de s'arranger entre eux pour une répartition équitable, et en fonction des compétences de chacun.

Au cours des années précédentes, nous avons pu constater que cela fonctionnait de manière efficace et pragmatique. Nous pensons, par exemple, à la nouvelle répartition suite à l'introduction de la présidence tournante, ou encore avec le partage du Département de l'instruction publique.

Cela dit, au lieu de simplement refuser le texte, nous suivons la proposition POP et sommes favorables à un renvoi en commission législative. Notre position ne va certainement pas beaucoup bouger, mais cela va permettre un débat plus serein avec la possibilité de procéder à une analyse plus poussée, ne serait-ce qu'avec les nouveaux membres du Conseil communal.

**M. Stéphane Reichen**, PS : Le groupe socialiste a pris connaissance du projet d'arrêté déposé par le groupe PLR, intitulé « Pour une rocade des services au sein du Conseil communal ».

Malgré les explications reçues lors de la dernière séance de notre Conseil général, le groupe n'est pas très favorable à ce que le Législatif s'immisce dans l'organisation de l'Exécutif de notre commune. La rocade des dicastères peut, à notre sens, apporter une meilleure diffusion des informations au sein du Conseil communal et permettre, lors d'absences prolongées, par exemple, d'avoir une meilleure connaissance des départements. Elle pourrait aussi apporter une nouvelle vision sur les dossiers.

Néanmoins, il nous paraît évident que l'organisation et la répartition des dicastères est de la compétence de l'Exécutif.

Après avoir pris quelques contacts, nous n'avons pas trouvé de commune neuchâteloise qui ait adopté une telle disposition. De plus, notre groupe s'interroge quant au fait que cette proposition d'arrêté puisse contrevenir à certains éléments de la loi sur les communes ou, même, de notre règlement, adopté il y a peu.

Avec tous ces éléments, le groupe socialiste demande le renvoi du projet d'arrêté en commission législative pour un examen plus approfondi. Toutefois, vous l'aurez compris, il n'est pas très emballé par une telle disposition.

**M. Cédric Dupraz**, président du Conseil communal : A l'instar, visiblement, d'une majorité du Législatif, le Conseil communal n'est évidemment pas favorable à l'arrêté proposé. Celui-ci remet en cause la séparation des pouvoirs, fondement même de notre démocratie. Que le

Législatif, qui traite du général, s'immisce de manière très – voire trop – importante dans le fonctionnement de l'Exécutif est dangereux et entrave son organisation, sa liberté et son action politique.

Concernant la proposition en elle-même, et une rotation mécanique, rigide, des dicastères, celle-ci inciterait – en tout cas à nos yeux – à une politique du court terme, sachant qu'il faut déjà un certain temps pour appréhender les différentes problématiques, les différents dossiers, les différents enjeux. Il faut un certain temps pour conceptualiser, élaborer et réaliser des projets, avoir une vision, et ne pas être simplement captif des services ou être dans un stress permanent, avec des risques de clientélisme.

Enfin – et cela a été relevé par l'ensemble des groupes – selon un premier avis juridique, ce projet n'a que peu de chances de trouver satisfaction auprès des instances supérieures. Vous l'aurez compris, le Collège s'organise comme il le souhaite, et la répartition des dicastères est de son ressort.

**M. Gaëtan Dubois**, PLR : Je remercie les groupes de leurs retours. Même s'ils sont mitigés, on voit quand même une ouverture pour mener les discussions en commission, ce qui est un bon signe aux yeux du PLR.

Je souhaite quand même revenir sur certaines choses qui ont été dites, notamment sur le procès d'intention fait par le POP. Il s'agit bien d'un principe. Il ne s'agit pas de décider que tel conseiller communal prendra tel dicastère, mais de poser un principe. Nous aurions pu aussi poser d'autres principes, tels qu'une limitation à deux ou trois mandats, ce qui, apparemment, ne gênerait pas le Service des communes.

Le Service des communes, parlons-en : nous n'avons pas reçu d'avis défavorable de sa part par rapport à la loi sur les communes. Il est vrai qu'il était un petit peu réticent, car cela n'a jamais été fait, mais il ne nous a pas dit que ce n'était pas conforme à la loi sur les communes.

S'agissant de ce postulat, nous avons déposé notre projet d'arrêté, car au niveau de la loi, soit cela passe, soit cela ne passe pas, et le Service des communes n'a pas tranché. L'idée était également de montrer une volonté du Législatif et, puisque l'on parle de séparation des pouvoirs, ce sera aux autres pouvoirs de décider si le projet d'arrêté est conforme à la Constitution neuchâteloise ou non.

Pour en revenir aux propos du POP concernant un membre soit-disant visé, je trouve cela un peu malhonnête, puisque nous avons bien précisé, lors de notre prise de position, que nous étions tout à fait ouverts à amender le projet, afin qu'aucun conseiller communal ne soit prétérité. Je n'ai reçu aucun retour du POP. C'est donc un peu dommage de venir ici, en plénum – on parlait de politique-spectacle – pour dire que l'on souhaitait viser un conseiller communal en particulier. De ce point de vue, je tiens quand même à dire, en public, que lors des discussions que nous avons eues, le groupe PLR était tout à fait disposé à faire en sorte que chaque conseiller communal soit logé à la même enseigne.

Je crois avoir fait le tour, mais je ne sais pas comment cela se passe au niveau procédural : je ne sais pas si nous passons au vote avant de rediscuter la question en commission législative.

**M. Cyprien Baba**, président : Je peux directement répondre à la question posée concernant la procédure. Si la parole n'est plus demandée, nous allons voter la proposition de renvoi du projet en commission législative. Si la proposition est acceptée, le projet sera renvoyé en commission, si ce n'est pas le cas, nous voterons directement sur le projet d'arrêté.

**M. Cédric Dupraz**, président du Conseil communal : Le Collège ne s'est pas positionné par rapport à ce renvoi en commission. Il est vrai qu'il est opposé au projet de loi, mais il ne s'opposera pas au renvoi de l'arrêté en commission.

Pour le Collège, le processus qui devrait être appliqué est celui qui est appliqué au sein même du législatif cantonal : lors du dépôt d'un arrêté, celui-ci devrait partir directement en commission pour être traité.

En effet, déposer des arrêtés au Conseil général, offrir une tribune pour une intervention au sein même du législatif ne nous semble pas judicieux. Ceci d'autant plus que les autres groupes doivent se positionner dans la séance suivante, et que le processus ne fait qu'être rallongé.

Ainsi, nous sommes favorables à un renvoi en commission – disons que nous n'y sommes pas opposés – sachant que cela devrait être la procédure usuelle pour éviter de mettre constamment en discussion, au sein du législatif, le traitement d'un arrêté qui n'est peut-être même pas constitutionnel. Peut-être l'est-il dans le cas présent. Néanmoins, c'est pour cela que le Conseil communal – sans vouloir interférer ou s'immiscer dans les questions du Législatif – ne sera pas opposé au renvoi en commission.

**M. Gaëtan Dubois**, PLR : Nous avons respecté le règlement général. Mais c'est peut-être encore une nouvelle base de discussion pour la commission législative, à savoir est-ce que l'on modifie la manière de faire au niveau du dépôt des projets d'arrêtés.

Le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote le **renvoi en commission législative du projet d'arrêté 23-801**, intitulé « Pour une rocade des services au sein du Conseil communal », lequel est **accepté par 37 voix contre 0 et 1 abstention**.

Le Conseil général de la Commune du Locle,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,  
Vu le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022,  
Sur la proposition de M. Gaëtan Dubois et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner,  
MM. Alain Krebs, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Pierre Surdez, François Schaffner,  
Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr (PLR),

**Arrête :**

Article premier.- Le règlement général de la Commune du Locle du 29 septembre 2022 est modifié comme suit :

**Article 84. Constitution**

<sup>1</sup> *Inchangé*

<sup>2</sup> Un·e membre du Conseil communal ne peut pas détenir les mêmes sections et services de l'administration plus de deux législatures complètes d'affilée.

<sup>3</sup> *Alinéa 2 actuel*

Art. 2.- Le présent arrêté entre en vigueur à la prochaine législature.

Art. 3.- Le Conseil communal est chargé d'assurer l'exécution du présent arrêté après l'avoir soumis à la sanction du Conseil d'État, à l'expiration du délai référendaire.

**23-902 – Motion de M. Vivian Bologna et Mmes Anne-Lise Debets, Suzanne Zaslowski, Stéphanie Hügli, Céline Dupraz et MM. Lobsang Blanchard, Hans-Peter Renk, Cyprien Baba, Raphaël Resmini, Jean-Marie Rotzer, Théo de la Reussille (POP) : « Pour des places de jeux modernes »**

**M. Vivian Bologna**, POP : Je ne vais pas être très long par rapport à ce qui a déjà été mentionné dans la motion, mais peut-être compléter avec quelques arguments supplémentaires.

Des quartiers qui s'animent, des enfants en bas âge ou des ados qui bougent, autour, des parents qui flânent ou taillent une bavette : les places de jeux, ce sont aussi des lieux où les liens se tissent, entre adultes, comme entre enfants ou adolescents. Il est donc important de donner encore plus envie de s'y rendre. Actuellement, celles de la commune, à quelques exceptions près, nécessiteraient un bon rafraîchissement et, pour certaines, d'être repensées pour rendre la vie dans les quartiers plus attrayante.

Cette motion s'inscrit aussi dans le cadre de la disparition à venir des terrains du Marais – ou les terrains du Ticino, comme on les appelle – de la fermeture du stade des Jeanneret au public et à la vétusté d'une place de jeux comme celle de la rue Bournot, le « Terrain bleu », dont le revêtement en béton n'est pas ce qui se fait de mieux aujourd'hui pour la prévention de la santé.

En termes de planification et de processus, il nous paraît important d'impliquer la population des quartiers, voire le Service de la jeunesse, afin de bénéficier de l'apport d'idées utiles, de répondre au mieux aux besoins des personnes directement concernées et de favoriser ainsi l'appropriation et le respect des places de jeux réaménagées.

**M. Gérard Santschi**, PS : Le groupe socialiste acceptera cette motion, en adressant quelques remarques à l'attention du Conseil communal. Pour nous, il est important de faire un état des lieux général, donc d'inclure les places de jeux de la piscine et, éventuellement, une nouvelle place au port des Brenets.

Lors de la discussion de groupe, il est apparu qu'il existerait une possibilité d'obtenir des aides financières pour la création de places de jeux, comme celle des Forges à La Chaux-de-Fonds, où – je le dis sous toute réserve, car je n'ai pas vérifié – il y a eu des aides, sans dire toutefois que c'est la Fondation Roger Federer qui est intervenue. Mais il y a des aides possibles pour créer des places de jeux et cela peut être utile.

En marge de la motion, le groupe socialiste pense aussi que les adolescents et les jeunes adultes devraient, à terme, être également concernés par de nouveaux aménagements, comme, par exemple, des pistes de *CrossFit*. Puisque l'on transmet déjà deux ou trois choses ce soir, on pourrait transmettre cette intervention à la commission des sports. Cela pourrait faire avancer les choses également dans notre commune du Locle, de ce point de vue, comme animation dans les quartiers. Nous soutenons donc volontiers cette motion.

**M. Romain Vermot**, Les Verts : Les Verts remercient le POP pour sa proposition d'améliorer les places de jeux, et nous rejoignons sa position. Nous serons brefs. Ces dernières années, nous avons constaté une amélioration de ce type d'équipements sur le territoire communal. Encore cet hiver, des travaux de rafraîchissement ont été effectués – par exemple, sur le parc de la Croisette – et nous en remercions le Conseil communal.

Afin de faire perdurer cette nouvelle appropriation de la ville par les habitants, nous soutiendrons cette motion et faisons entièrement confiance à l'Exécutif pour mener cette réflexion de manière pragmatique.

**M. Gaëtan Dubois**, PLR : A l'instar des autres partis, le groupe PLR soutiendra la motion. Cela rentre aussi dans l'objectif de rendre la ville plus attractive, d'attirer de nouveaux habitants. Dans ce contexte, le groupe PLR voit d'un très bon œil la proposition du groupe POP.

**M. Denis de la Reussille**, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Le Conseil communal tient à remercier les différents groupes pour leurs prises de position. Il a également trouvé cette motion intéressante, quand bien même des travaux ont été effectués dernièrement.

Il est possible que tous les membres du Conseil général ne connaissent pas forcément tous les endroits où se trouvent les places de jeux en ville. Vingt places de jeux se trouvent sur le territoire de l'ancienne ville du Locle, et elles sont au nombre de 22 sur le territoire communal, puisque deux places de jeux se trouvent sur le territoire brenassier.

Ces dernières années, avec les moyens dont nous disposons, nous avons d'abord eu comme objectif la sécurisation. Il y a encore quelques années, sur certaines places de jeux, les balançoires et les toboggans se trouvaient sur de l'herbe, voire du béton. A l'heure actuelle, tous ces endroits ont été rénovés et c'est du tapis absorbant qui a remplacé l'herbe ou le béton.

Néanmoins, il est vrai qu'il y a encore des améliorations à apporter, notamment sur des jeux qui peuvent être considérés, à certains endroits, comme vétustes. Nous pouvons tout à fait accepter cette remarque.

Pour simplifier, comme exemple de place de jeux – plus pour les Loclois que les Brenassiers, qui connaissent peut-être un peu mieux les deux places de jeux des Brenets – allez voir, si vous en avez l'occasion, la place de jeux qui a été réalisée au Champ-du-Noud. C'est la dernière que nous avons réalisée, qui est, non pas un modèle, mais une belle réalisation. C'était le dernier investissement conséquent en matière de places de jeux.

Dans les éléments de réponse, nous étudierons aussi la problématique des terrains de foot de quartier. Nous avons les terrains de foot habituels pour les clubs – dont l'un va disparaître, c'est juste, le terrain du Ticino – mais nous avons aussi de petits terrains de quartier. Je peux citer ceux rue du Tertre, rue du Foyer ou chemin des Bosses. Dans ce cadre-là, nous allons aussi analyser ces terrains de quartier, ainsi que les jeux qui se trouvent à l'intérieur de la piscine, comme l'a dit le représentant du groupe socialiste.

Dans un tout premier temps, il est vrai que nous avons peut-être une vision un peu différente de l'auteur de la motion sur certains aspects, mais c'est un peu du détail : lorsque l'on parle, dans la motion, de qualité de vie dans les quartiers, nous partageons évidemment entièrement cette vision des choses, par contre, quand on parle de promotion de l'activité physique, il est vrai que nous avons quelques doutes que la promotion de l'activité physique passe par ces places de jeux. Mais c'est du détail, on pourrait en débattre longtemps.

En plaisantant un peu, on pourrait dire aussi que la promotion de l'activité physique pourrait passer par le fait qu'une bonne partie des enfants aillent à l'école à pied plutôt que d'être amenés en voiture par leurs parents. Je crois que cela ferait tout autant de bien que l'activité physique sur ces places. Mais c'est vraiment *du détail*, si vous me passez l'expression.

En conclusion, il est vrai que nous avons déjà eu l'occasion d'avoir quelques petites discussions concernant des projets qui pourraient être des projets participatifs, notamment avec le CLAAP, ceci sur le terrain de basket qui se situe derrière le kiosque que tous les Loclois et Locloises appellent le « kiosque de Simone Favre ».

Merci beaucoup à tous les groupes qui acceptent cette motion. Le petit plus est effectivement de pouvoir créer les conditions pour rencontrer des gens des quartiers concernés afin de leur proposer des changements, et essayer de les faire participer à ces changements.

DU 26 AVRIL 2023

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote **la prise en considération de la motion 23-902**, laquelle est acceptée à l'unanimité.

**23-1001 – Question de M. Lobsang Blanchard (POP) : « Viteos SA – coupure d’électricité pour factures impayées »**

**M. Claude Dubois**, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) :

Viteos envoie trois rappels aux clients avant de potentiellement couper le courant électrique. Cela représente un délai de paiement dès réception de la facture d’environ 75 jours avant une coupure effective.

Le premier rappel est gratuit et accorde un délai supplémentaire de 10 jours pour régler le montant dû. Le deuxième rappel est facturé à hauteur de CHF 15.00 sur la prochaine facture, et accorde un délai supplémentaire de 5 jours pour payer la facture. Le troisième rappel – nommé « Avis de coupure » – est facturé à hauteur de CHF 15.00 sur la prochaine facture, et accorde un délai supplémentaire de 5 jours avec mention d’une date de coupure potentielle en cas de non-paiement. A titre de comparaison, le Groupe E, autre GRD présent dans le canton de Neuchâtel, facture CHF 30.00 de frais de rappel.

Viteos est sensible aux difficultés économiques que peuvent rencontrer certains clients. Le service du contentieux de Viteos essaie toujours de trouver un arrangement de paiement raisonnable pour les deux parties, et fait particulièrement preuve de souplesse avec les familles. Il redirige également les gens en détresse vers les instances qui peuvent apporter des aides financières ponctuelles ou un soutien administratif, telles que Caritas, services sociaux, etc.

Enfin, dans certaines circonstances, et sur demande du client, Viteos annule les frais de rappel, notamment lors de situations exceptionnelles, comme un décès, un long séjour à l’hôpital, l’attente de nomination d’un curateur, etc. Du moment qu’un dialogue est établi et que l’arrangement de paiement est respecté, Viteos n’effectue pas de coupure de courant. Dans la pratique, la menace de coupure est souvent le seul moyen de renouer le contact avec les clients qui ne réagissent pas aux rappels.

Au vu de ces explications, le Conseil communal n’interviendra pas auprès de Viteos comme l’espère l’auteur de la question.

**M. Cyprien Baba**, président : Nous savons tous que ce soir est la dernière séance de M. Denis de la Reussille. J’aimerais que le Conseil général me permette de saluer la présence, dans cette salle, de M. Miguel Perez, ainsi que d’une délégation de la famille de la Reussille, à savoir Charles, Pierre-André et José.

C’est une tradition ici : lorsque l’un des nôtres termine son temps et son service au sein de la collectivité, nous organisons une cérémonie. Pour ce faire, je passe la parole au chef de groupe du POP, M. Jean-Marie Rotzer.

**M. Jean-Marie Rotzer** lit son discours en l’honneur de M. Denis de la Reussille :

« Cher Denis, il y a 20 ans, lors de mon arrivée dans ce Législatif, j’ai eu rapidement l’intuition que l’une des grandes chances pour la ville du Locle et ses habitants résidait dans le fait que tu n’aies jamais disposé d’un permis de conduire les voitures, ce qui t’obligeait à te déplacer majoritairement à pied dans les rues de notre cité.

Vu que tu possèdes un grand sens de l’écoute et une bonne dose d’empathie, cet état de fait te permettait d’entendre doléances et suggestions de nos concitoyennes et concitoyens. Et ce n’est pas le moindre : ces demandes étaient, dans la mesure du possible, rapidement suivies

d'effets. Au cours de ces 26 ans passés à l'Exécutif, tu as su montrer concrètement ce que signifie la proximité entre autorités et population.

Je me souviens aussi de ces dépouillements de listes électorales, sur lesquelles tu figurais en bonne place, aux côtés d'Yvan Perrin. Contrairement à ce que les mauvaises langues pourraient en déduire, ce n'est pas un signe de dérive droitière, mais d'une large acceptation de ta personnalité et de tes actions par une grande partie des habitantes et habitants, pas seulement de notre ville, mais jusqu'aux confins du canton.

Le choix qui s'est porté à deux reprises sur ta personne pour un siège au Parlement fédéral en est une autre preuve. Personnellement, j'ai beaucoup apprécié ton sens de l'humour parfois grinçant. Je dois avouer ici que je n'en ai jamais été la cible, sinon j'aurais peut-être un avis plus mitigé...

Je me souviens de situations cocasses, comme lorsque tu as été mis en cause sur le soi-disant exil forcé de « Gillette », la fameuse pie qui a secoué les médias et les réseaux sociaux, et dont tu as confondu la situation avec celle d'un de tes vieux amis.

Je te remercie aussi de ta capacité d'indignation, restée intacte au long de ces années. Par exemple, face aux réticences de certaines et certains d'entre nous de déclarer Le Locle hors accord TISA, ton coup de gueule disant qu'il faut arrêter de se faire des illusions et que nous ne sommes pas dans un monde de Bisounours. Ou encore, lorsque le travail du Conseil communal était critiqué à tort. Et, bien sûr, au risque de casser la collégialité, ton refus de faire payer au personnel communal les pots cassés d'une mauvaise gestion de l'Exécutif. Mais ceci est de l'histoire ancienne et ressort plutôt du domaine des archives.

Bon, tu restes un être humain avec quelques défauts que je tairai ici, ce n'est pas le lieu. Mais, au besoin, je peux t'en décliner la liste entre quatre yeux... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Ensemble, avec les camarades du POP – et j'espère avec tous les membres du Conseil général – nous voulons ici t'exprimer notre très grande gratitude pour cette longue période au service de la communauté. Une petite question : serais-tu resté si l'on t'avait obligé de changer de dicastère ? *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Nos meilleurs vœux t'accompagnent pour la suite de ta vie, que nous espérons pour toi encore longue et riche de rencontres et d'amitiés. Sache que tu vas nous manquer, mais que tu pourras encore compter sur nous. Bonne route, et que les vents te soient favorables. »

Je garde brièvement la parole pour passer à des éléments plus concrets. Denis, il est de notoriété publique que tu es arrivé dans notre belle cité en tant que joueur du FC Le Locle. Ceci nous motive à ressortir un précieux souvenir : un maillot de ton club de cœur... *[Ndlr : acclamations de l'assemblée]* Ce n'est pas un cadeau : quelqu'un est allé le piquer dans l'armoire...

Ta famille est maintenant impliquée dans un autre sport, qui, à notre connaissance, t'enthousiasme aussi. C'est pourquoi ton fils Théo t'apporte ce pull du HCC... *[Ndlr : acclamations de l'assemblée]*

Enfin, depuis lundi prochain, tu vas disposer d'un important supplément de loisirs. Afin de préserver ta santé, tu devras pouvoir t'hydrater dans les lieux les plus reculés. C'est la raison pour laquelle, nous te faisons cadeau de cette gourde... Le logo du POP qui la décore est pour te rappeler de ne jamais oublier d'étancher ta soif de justice.

Enfin, dans la continuité des efforts pour te désaltérer – ceci avec un effet plus immédiat – voici un coffret de bières, avec des étiquettes très particulières... *[Ndlr : acclamations de l'assemblée]*

DU 26 AVRIL 2023

La section du POP invite maintenant toutes les personnes présentes à un moment convivial bien garni, qui se déroulera en dessous de cette salle, sur le palier du premier étage.  
*[Ndlr : acclamations de l'assemblée]*

**M. Denis de la Reussille**, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, Chers collègues et amis, Cher Cyprien, sans être trop long, merci infiniment pour ces attentions, pour les propos de Jean-Marie Rotzer. Je suis en train de découvrir les signatures de tous les groupes et de tous les membres du Conseil général... Merci infiniment pour les cadeaux.

J'aimerais juste dire deux choses. Ce matin, j'ai eu l'occasion de participer à ma dernière séance du Conseil communal, et ce soir à ma dernière séance du Conseil général. Le chancelier, pour rappeler aussi mes cheveux gris, m'a aimablement fait savoir que j'avais participé à environ 1'350 séances de Conseil communal et pas loin de 245 séances du Conseil général. Je lui en veux encore... c'était ce matin, mais... *[Ndlr : rires de l'assemblée]*

Je crois que je peux dire que j'ai eu beaucoup de chance, durant toutes ces périodes, d'avoir eu le soutien de la population locloise, le soutien de mon parti, le POP, et d'avoir eu, à 99 % – parce qu'il y a toujours des petits accrochages – des discussions constructives avec tous les partis du Conseil général.

En guise de conclusion – et peut-être de clin d'œil par rapport au fait que j'ai toujours eu l'occasion de travailler avec des collègues féminins et masculins du Conseil communal adorables – je dirai que je me souviens de ces périodes où je descendais au Grand Conseil avec mon ami et camarade Charles Haesler – il n'est pas là, mais vous pourrez lui transmettre – qui était un adorable élu. Nous nous sommes toujours très bien entendus. Lors des seuls moments où nous avons des avis différents, je disais à Charles : « Comment se fait-il que tu sois tellement à droite comme député et que tu sois un si bon gestionnaire au niveau du Conseil communal ? » Et il me renvoyait la pareille en disant qu'il trouvait effectivement que j'étais aussi un peu trop à gauche au niveau du Grand Conseil neuchâtelois.

Voilà pour cette anecdote, qui montre qu'entre êtres humains – et je crois que c'est le plus important à souligner – nous pouvons travailler ensemble, avec des divergences, mais en recherchant le bien commun.

Merci beaucoup pour tes propos, Jean-Marie, et bonne soirée à tous et bon apéro. Merci au POP pour avoir organisé, dans mon dos... *[Ndlr : rires de l'assemblée]* cette fin de soirée.

*[Ndlr : acclamations de l'assemblée]*

**M. Cyprien Baba**, président : Pour atténuer vos émotions, je vous invite à descendre au rez-de-chaussée...

La séance est levée à 20h50.

Le secrétaire-rédacteur,  
P. Martinelli

Le président,  
C. Baba

Le secrétaire,  
G. Pulfer